Compte rendu de l'Assemblée Générale

du

31 mars 2001

Sté Le Phare

- 1. Constitution du bureau de séance : président M Silvestre.
- 2. Approbation des comptes pour l'exercice 2000 : Mr Chambon informe l'assemblée que, suite à la loi SRU, les frais de contentieux seront désormais directement appliqués aux défaillants : résolution adoptée à la majorité de l'article 24
- 3. Approbation du budget prévisionnel 2001 : 1.481.985.49 frs
- 4.Remplacement tondeuse actuelle : l'assemblée décide de procéder à l'achat d'un tracteur de type Kubota de frs 79.000.00. Un appel de fonds spécifique sera lancé : adoptée.
- 5.Arrosage automatique pour l'ensemble de la copropriété : le principe de l'arrosage automatique a pour but de limiter les pertes d'eau. Trois devis sont présentés : la Sté Espaces Verts est retenue pour un montant de frs : 157.000
- 6.Bâtiment B : mandat au syndic pour faire établir un bilan des canalisations d'eau: adopté à la majorité de l'article 24.
- 7.Bâtiments A B et DE : mise en place de compteurs radio: les copropriétaires de ces

bâtiments décident de retenir la proposition de la Sté Hydrocontrol en l'état actuel c'est-à-dire au prix moyen annuel de 150.00 frs ttc de location : adopté à la majorité de l'article 24.

- 8.Fermeture coursives bât C : cette résolution ayant déjà fait l'objet d'une AGS le quorum n'ayant pas été atteint, elle est représentée et votée à l'article 24: adoptée.
- 9. Mandat à donner au syndic pour le ravalement du bât DE : adoptée.
- 10. Aménagement chemin d'accès copropriété : l'assemblée générale décide de faire procéder à une étude complète d'aménagement d'accès à la copropriété.
- 11.Aménagement parking visiteurs : question retirée le quorum de l'article 26 n'étant pas atteint.
- 12. Confection d'une issue de secours au côté droit du portail : le quorum de l'article 26 n'étant pas atteint , cette résolution est retirée.
- 13.Reprise d'étanchéité terrasse M Dal Cappello bât A : décision est prise de confier ce travail à la Ste Bottero pour un montant de frs : 71.898.25 ttc.
- 14. Pose toiture coursive entre F et G : ces frais seront supportés uniquement par les copropriétaires de ces bâtiments : adopté.
- 15. Demande de Mr Hurtel : usage eau commune cette résolution est repoussée du fait de l'adoption de l'arrosage automatique.
- 16.Demande de Mme Chabran : mandat au syndic peinture anti-graffiti :

résolution repoussée du fait de l'adoption de la résolution 10.

17. Achat aspirateur industriel : repoussé.

18.Demande de Ciotat Gestion pour la mise en place de ventilations chez M Desgaches : demande ne concernant que le bât C - adoptée.

19. Demande de Mme Rigaud : fermeture balcon par des baies vitrées - : adoptée.

la séance est levée à 12 h